

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

111^e Séance (ordinaire)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 16 avril 2019 à 19 h 30 au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présentes les personnes suivantes :

Madame Roxanne Thibeault, présidente

Les commissaires suivants :

Monsieur Sylvain Beaulieu

Monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily

Madame Marjolaine Girard

Monsieur Étienne Lavoie

Madame Johanne Morissette

Madame Nathalie Savard

Madame Andrée Verreault

Madame Nancy Verreault, vice-présidente

Madame Mélanie Gagnon, commissaire-parent
(primaire)

Madame Patricia Brassard, commissaire-parent
(secondaire)

Madame Nathalie Déry, commissaire-parent
(EHDAA)

Sont également présentes : madame Christine Fortin, directrice générale, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

Est absente la personne suivante : madame Édith Vaillancourt, commissaire

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Ordre du jour : acceptation

CC190416-01 Sur proposition de madame Marjolaine Girard, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.

1.2 Procès-verbal / dispense de lecture et acceptation

CC190416-02 Sur proposition de monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2019 (108^e réunion) puisque chaque commissaire en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter ce procès-verbal.

1.3 Procès-verbal / dispense de lecture et acceptation

CC190416-03 Sur proposition de monsieur Sylvain Beaulieu, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 2019 (109^e réunion) puisque chaque commissaire en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter ce procès-verbal.

1.4 Procès-verbal (dépôt)

Le projet du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 26 mars 2019 (107^e réunion) est déposé.

2. QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS

Aucun

4. OBJETS DE DÉCISIONS

4.1 Tarification des services dans les services de garde 2019-2020

Tarification pour les journées régulières de classes 2019-2020

Considérant que la Commission scolaire doit définir la tarification des services de garde en milieu scolaire pour les journées régulières de classe;

Considérant que pour les élèves à statut « régulier » le Ministère fixe annuellement le montant maximal journalier;

Considérant que plusieurs moyens ont été mis en place afin de permettre l'équilibre de l'enveloppe globale des services de garde;

CC190416-04

Sur la proposition de madame Andrée Verreault, douze commissaires sont en accord et un commissaire s'abstient. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- D'indexer au 1^{er} janvier 2020, le montant pour les élèves ayant un statut de fréquentation « régulier » pour les services de garde en milieu scolaire, selon le taux journalier maximal fixé par le ministère des Finances, conformément aux modalités prévues dans les règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires;
- De maintenir la tarification actuelle par période pour les élèves ayant un statut de fréquentation « sporadique », soit :
 - Période du matin : 5,00 \$
 - Période du midi : 6,00 \$
 - Période de fin de journée (PM) : 6,00 \$

Tarification des journées pédagogiques 2019-2020

Considérant que pour l'année scolaire 2015-2016, le gouvernement a modifié les règles de financement pour les journées pédagogiques, diminuant l'allocation de 16,39 \$ à 7,93 \$ par jour;

Considérant qu'en 2015-2016, la Commission scolaire n'a pas haussé son tarif pour combler complètement le manque à gagner, mais a augmenté à 12,00 \$ la tarification et a maintenu celle-ci en 2016-2017 et 2017-2018;

Considérant une fréquentation des services de garde équivalente à celle de 2017-2018 lors des journées pédagogiques 2018-2019;

Considérant le modèle d'organisation des services mis en place pour les journées pédagogiques afin d'utiliser de façon optimale nos ressources et de diminuer le plus possible le manque à gagner;

Considérant la volonté de la Commission scolaire de maintenir l'accessibilité aux services de garde pour les familles.

CC190416-05

Sur la proposition de madame Johanne Morissette, douze commissaires sont en accord et un commissaire s'abstient. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de maintenir la tarification à 12,00 \$ par élève inscrit à une journée pédagogique pour l'année scolaire 2019-2020 et de conserver les modalités d'organisation mises en place dans le but d'utiliser de façon maximale nos ressources et de réévaluer la situation pour les années futures.

4.2 Tarification du transport 2019-2020 : transport du midi et places disponibles

Considérant que dans sa politique de transport scolaire, la commission scolaire prévoit l'autofinancement pour le service du transport du midi;

Considérant que la commission scolaire ne reçoit aucune allocation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur pour le transport du midi;

Considérant que la réorganisation de circuits depuis plusieurs années ont permis de diminuer le déficit du transport du midi et de permettre l'équilibre de l'enveloppe du transport;

Considérant que la tarification pour les services offerts le midi et pour les places disponibles est harmonisée (2 périodes) afin d'assurer l'équité entre les usagers;

Considérant l'indexation des coûts de contrats de transport pour le transport du midi;

Considérant qu'il y a lieu d'indexer au coût de la vie la tarification de ces 2 services pour 2019-2020.

CC190416-06

Sur la proposition de madame Marjolaine Girard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- Que la tarification actuelle du transport pour chacun des services soit augmentée en fonction de l'indexation au coût de la vie pour l'année scolaire 2019-2020 et qu'elle soit établie comme suit :

- Service du transport du midi (2 périodes);
- Place disponible (2 périodes);

Tarification pour chaque service : Individuelle : 285 \$/année
 Familiale : 435 \$/année

4.3 Règles de passage du primaire vers le secondaire et du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire : consultation

Considérant que la commission scolaire doit établir les règles de passage du primaire vers le secondaire ainsi que les règles de passage du 1^{er} vers le 2^e cycle du secondaire;

Considérant que selon l’article 233 de la Loi sur l’instruction publique, le comité de parents doit être consulté sur les règles de passage avant leur adoption;

Considérant que pour l’année 2019-2020, la commission scolaire prévoit des modifications aux règles de passage;

Considérant les deux projets de règles de passage soumis au conseil des commissaires pour examen et approbation;

CC190416-07 Sur la proposition de madame Nathalie Déry, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l’unanimité :

- d’adopter le projet des règles de passage du primaire vers le secondaire ainsi que des règles de passage du 1^{er} cycle vers le 2^e cycle du secondaire comme déposé et de soumettre ces règles à la consultation du comité de parents;
- que l’avis du comité de parent soit remis au plus tard le 16 mai 2019.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

6. CORRESPONDANCE

Aucune

7. INFORMATION

7.1 Cotes d’état des bâtiments 2019-2020

Dépôt d’un tableau faisant état de la cote d’état de chacun des bâtiments de la Commission scolaire pour 2019-2020 selon le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur. Pour l’ensemble de ses bâtiments, la Commission scolaire obtient une cote de B, sur une échelle de A à E.

7.2 Semaine des EHDAA du 6 au 10 mai 2019

Madame Nathalie Déry, présidente du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, remet le dépliant de la semaine des EHDAA qui se déroulera du 6 au 10 mai 2019. Madame Déry invite les commissaires à participer aux diverses activités.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CC190416-08 La séance est levée à 20 h sur proposition de monsieur Sylvain Beaulieu, laquelle est adoptée à l'unanimité.

Roxanne Thibeault, présidente

Me Christine Flaherty
Directrice générale adjointe et secrétaire générale